

BOLIVIE



12, av du Président Kennedy - 75016 PARIS
Tél : 01.42.88.34.32

Ouvert de 10H à 13H



4, rue Bayen - 75017 PARIS
Tel : 01.44.70.79.79 - Fax : 01.44.70.79.70
mail : info@visasdevoyages.com
www.visasdevoyages.com

**DÉLAI CONSULAIRE
4 JOURS**

JOINDRE À TOUTE DEMANDE DE VISA

- Passeport original signé valable 6 mois après la date de retour
- Copie carte de séjour requise pour les étrangers
- 2 Photos 4,5 x 3,5 cm (pas de photocopie ni de photo scannée)
- 2 Formulaires (A remplir avec précision toutes les rubriques)

EN AFFAIRE FOURNIR EN SUS

- 1 Lettre de société détaillée précisant le motif et durée du séjour le nom et adresse de la société visitée ainsi que la prise en charge des frais et le cachet commercial
- 1 Téléx d'invitation
- 1 Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois et un relevé bancaire
- 1 Attestation de voyages précisant les dates Aller Retour ou copie du billet d'avion

PAS DE VISA TOURISME POUR SÉJOUR DE MOINS DE 3 MOIS

VALIDITÉ DU VISA

- 1 mois à compter de la date de délivrance

FRAIS CONSULAIRES

Visa simple 121 €

OBSERVATIONS

Fièvre jaune recommandée

Le visa n'est pas exigé des Français séjournant 90 jours en Bolivie par période de six mois. Un cachet d'entrée valant autorisation de séjour de 30 jours est apposé sur le passeport à l'arrivée dans le pays. Cette autorisation peut être prolongée gratuitement à 90 jours par les services d'immigration. Les voyageurs doivent exiger l'apposition de ce cachet dès leur entrée sur le territoire bolivien, même par voie terrestre. En effet, dans le cas contraire, il ne leur serait plus possible de quitter le pays sans avoir fait régulariser leur situation et s'être acquittés d'une amende. Une taxe d'aéroport de 25 USD est prélevée au départ.